

# L'adaptation de la France au changement climatique mondial

## Déclaration du groupe des entreprises

Notre assemblée examine aujourd'hui un avis qui nous paraît s'inscrire particulièrement dans la mission du Conseil économique, social et environnemental. Il s'agit, en effet, à la fois d'analyser une problématique majeure pour l'avenir de notre pays, et même de la planète et, d'autre part, de faire des propositions qui, aussi réalistes que prospectives, doivent, pour certaines d'entre elles, être mises en œuvre rapidement et pour d'autres se déployer dans la durée au fil du temps.

Les changements climatiques sont une réalité et nous devons agir autant que faire se peut pour en limiter la portée, mais ces actions de lutte sont complexes et, dans le meilleur des cas, n'empêcheront pas la survenue d'impacts significatifs à moyen et long terme dans nos modes de vie.

C'est donc bien dès aujourd'hui qu'il faut penser à s'adapter et c'est l'objectif majeur du travail qui nous est proposé par les rapporteurs dont nous saluons la compétence, la sérénité durant les débats et l'esprit positif. Inscrivant sa réflexion dans la logique d'avis déjà rendus par la section environnement en matière d'énergie et de climat, l'avis s'est focalisé délibérément sur la question de l'adaptation du vivant et, en matière de recommandations, sur une interpellation des pouvoirs publics.

Le premier défi est d'envergure : il s'agit de créer une vision partagée de l'action climatique au niveau territorial approprié, c'est-à-dire comme nous l'avons déjà recommandé dans l'avis sur la transition énergétique, essentiellement le niveau régional. La manière dont les climats vont évoluer, les impacts que nous ressentirons, particulièrement dans les pays tempérés, dans les années à venir, restent empreints de grandes incertitudes. Le premier enjeu est donc bien d'établir entre tous les acteurs, publics et privés, professionnels et simples citoyens, une vision partagée qui permette de prendre des décisions et de les mettre en œuvre. En tant qu'entreprises, nous soutenons cette démarche pragmatique. Nous notons d'ailleurs positivement que certains acteurs économiques ont commencé à intégrer ces problématiques. Qu'il s'agisse de santé, d'agriculture, de forêt, de biodiversité, d'océan ou de pêche, l'avis formule des recommandations sur la manière d'aborder cette question.

Il propose ensuite de mieux coordonner les règles administratives de planification et d'action applicables aux territoires. Nous soutenons également cette approche et soulignons à quel point le travail effectué en section nous a permis de constater une pluralité de structures, d'acteurs et de documents administratifs divers et complexes sur lesquels il convient de s'interroger et qu'il faudra à la fois rationaliser et simplifier.

Enfin, l'avis s'attache à recommander le développement de la connaissance tant fondamentale qu'appliquée sur les impacts des changements climatiques, se montrant là encore cohérent avec nos réflexions antérieures sur le rôle essentiel de la R&D en matière d'énergie et de climat.

Le groupe des entreprises a voté cet avis tout en appelant à la vigilance de tous sur le pragmatisme qui sera nécessaire dans sa mise en œuvre pour qu'il éclaire, de manière positive, l'action des pouvoirs publics mais aussi des acteurs économiques.

Pour conclure, notre groupe pense que cet avis constitue une première étape. Il suggère qu'à intervalle régulier, peut-être tous les deux ou trois ans, nous reprenions les recommandations et que nous fassions le point en regard de l'évolution des connaissances.

Notre groupe ne doute pas d'inscrire ce souhait dans l'ADN de notre assemblée.